

# Dossier OPA

## Chantier Statutaire

### Déclaration de la CFDT

Le 11 février 2022

Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur,

En préambule de cette nouvelle réunion, **la cinquième**, portant sur le chantier statutaire pour le corps des Ouvriers des Parcs et Ateliers, force est de constater que nous sommes toujours au point mort. En effet, l'écart entre les avancées et les réponses obtenues en 4 réunions, par rapport aux attentes et questions légitimes des personnels OPA, n'est plus un fossé mais un ravin énorme !

**Il y a plus d'un an, à l'ouverture de ce chantier le 11 décembre 2020, la CFDT** avait été très claire et demandé l'instauration d'un vrai travail de fond sur ce dossier et non un simple « toilettage ou une version modifiée à minima » du statut sans réel intérêt et ne répondant pas aux problématiques des OPA et des services employeurs. Nous **avons prévenu !** sans travail de fond, ce simple toilettage ou modification resterait inutile, sauf à gagner du temps.

**Et c'est ce que la direction a fait :**

- Avancées ou au moins retour sur les problématiques retraites : **néant !**
- Avancées ou au moins retour sur les problèmes et revendications indemnitaires : **néant !**
- Avancées ou au moins retour sur la protection sociale : **néant**

Outre le fait d'accompagner la mort lente de ce corps par un moratoire sans fin qui ne donne aucune perspective à quelques 2 000 OPA, la direction ignore totalement les revendications non contestables et légitimes que nous lui relayons depuis plusieurs années maintenant. À savoir :

- **La suppression des abattements de zones 2 et 3 : le 1<sup>er</sup> niveau de grade OPA en zone 3 est toujours en dessous du SMIC horaire c'est contraire à Loi au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en zone 3 10,52€ /h! Le SMIC étant à 10,57€**
- **L'accès pour les OPA à la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)**
- **La garantie de prise en charge à 100 % des OPA en cas d'arrêt pour accident du travail jusqu'à consolidation comme les fonctionnaires;**
- **Une information régulière du FSPOEIE à tous les OPA, et notamment pour ceux qui soldent leur dossier de pension de retraite. Actuellement les Ouvriers des Parcs et Ateliers n'ont accès à aucune information concernant leur carrière sur le site de l'ENSAP et encore moins auprès du service des pensions de Draguignan et du FSPOEIE ;**



- **L'intégration de la prime d'expérience dans celle d'ancienneté, pour atteindre 30%**
- **Que les collègues OPA mis à disposition sans limitation de durée (MADSLD) ne soient pas les « laissés pour compte » des services gestionnaires et plus particulièrement lors des CCOPA ;**
- **La révision du processus d'élaboration des enveloppes promotions des CCOPA : nous le savons, le socle diminuant comme peau de chagrin, dès 2024, année qui marquera la fin de la sanctuarisation de ses enveloppes, certains OPA ne pourront plus obtenir de promotion.**

**Nous ne voulons pas de grandes parades, de belles intentions, de multiples réunions stériles, mais des actes concrets qui conduiront à des résultats mesurables pour tous les OPA.**

Nous ne dressons pas une liste interminable et irréaliste de revendications mais, au contraire, des propositions et des revendications claires, justifiées et attendues.

**Êtes-vous réellement les bons interlocuteurs ? De quels mandats disposez-vous ? Avez vous une autonomie et une latitude suffisante permettant une réelle négociation et les prises de décisions qui s'imposent ?** Nous en doutons de plus en plus!!

Et si tel est le cas, nous avons confirmation de l'iniquité envers des OPA de ce Ministère.



En effet, lors d'une précédente réunion, la CFDT avait revendiqué **1 % d'augmentation indemnitaire pour tous les OPA !** Vous avez unilatéralement décidé de mettre en place une mesure injuste qui ne rétribue qu'une partie des OPA. C'est inadmissible !

- ✓ Pour les agents qui ont au moins la chance de percevoir la GIPA (garantie individuelle pouvoir d'achat), vous le savez, l'enveloppe allouée à celle-ci ne cesse de croître dû à l'augmentation de l'inflation ces dernières années ;
- ✓ L'inflation selon l'INSEE pour 2021 fut de 2,8 % sur un an ;
- ✓ La prévision de l'augmentation des salaires par la banque de France est de 4% en 2022 et de 3% en 2023 et 2024 ;

**Et pour le pouvoir d'achat des OPA ?** En plus de ne leur donner aucune visibilité sur leur avenir, de rester muet à toutes leurs revendications, **RIEN !**

**Il devient urgent que le Ministère, les tutelles et le gouvernement l'entendent et passent à l'action !** Nous demandons des réponses claires sur nos revendications ! La CFDT revendique une réelle négociation, une augmentation de ce pouvoir d'achat pour les OPA avec un objectif partagé de parvenir à des avancées sociales significatives ! N'est-ce pas ce qui a été fait pour tous les personnels A, B et C suite aux annonces de la ministre de la fonction publique ?

Si le Ministère souhaite adresser un message motivant à ses personnels conserver ce dynamisme et cette énergie, il va falloir qu'il redonne du sens à sa politique salariale ainsi que les moyens aux OPA de faire le plein de carburant pour se rendre au travail !:

**Nous refusons une 5<sup>ème</sup> réunion qui ne donnera aucune garantie de revalorisation à TOUS les Ouvriers des Parcs et Ateliers. Si l'administration refuse même d'en parler et d'avancer sur ces points, merci de nous le dire immédiatement nous ne manquerons d'en informer les OPA et n'avons plus rien à faire ici !**

